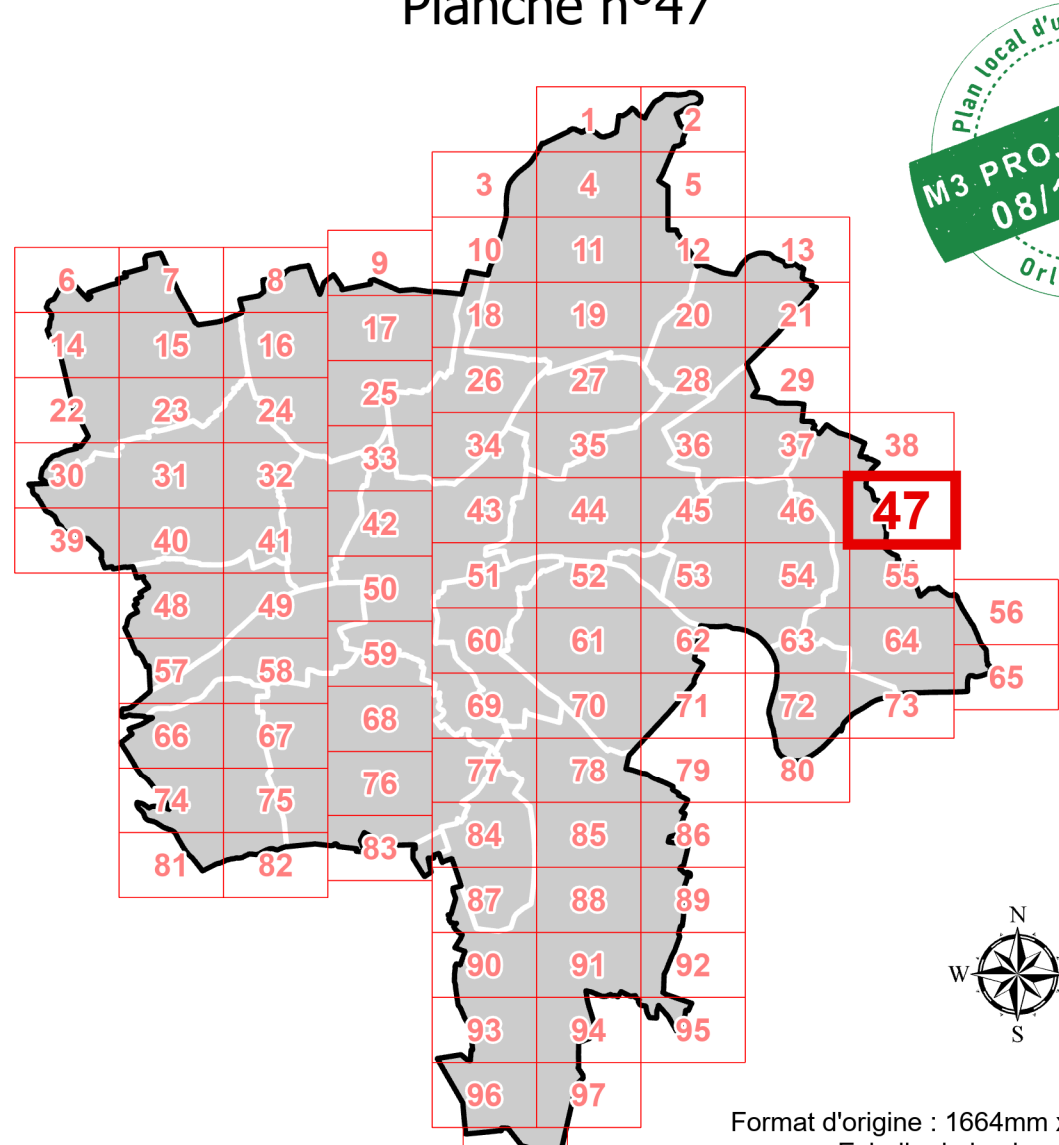


**PLAN LOCAL D'URBANISME
MÉTROPOLITAIN**

ORLÉANS MÉTROPOLE

**PLAN DE ZONAGE AU 2000e
Planche n°47**



MAJ DU PROJET DE LOI
08/11/2024
ORLÉANS MÉTROPOLE

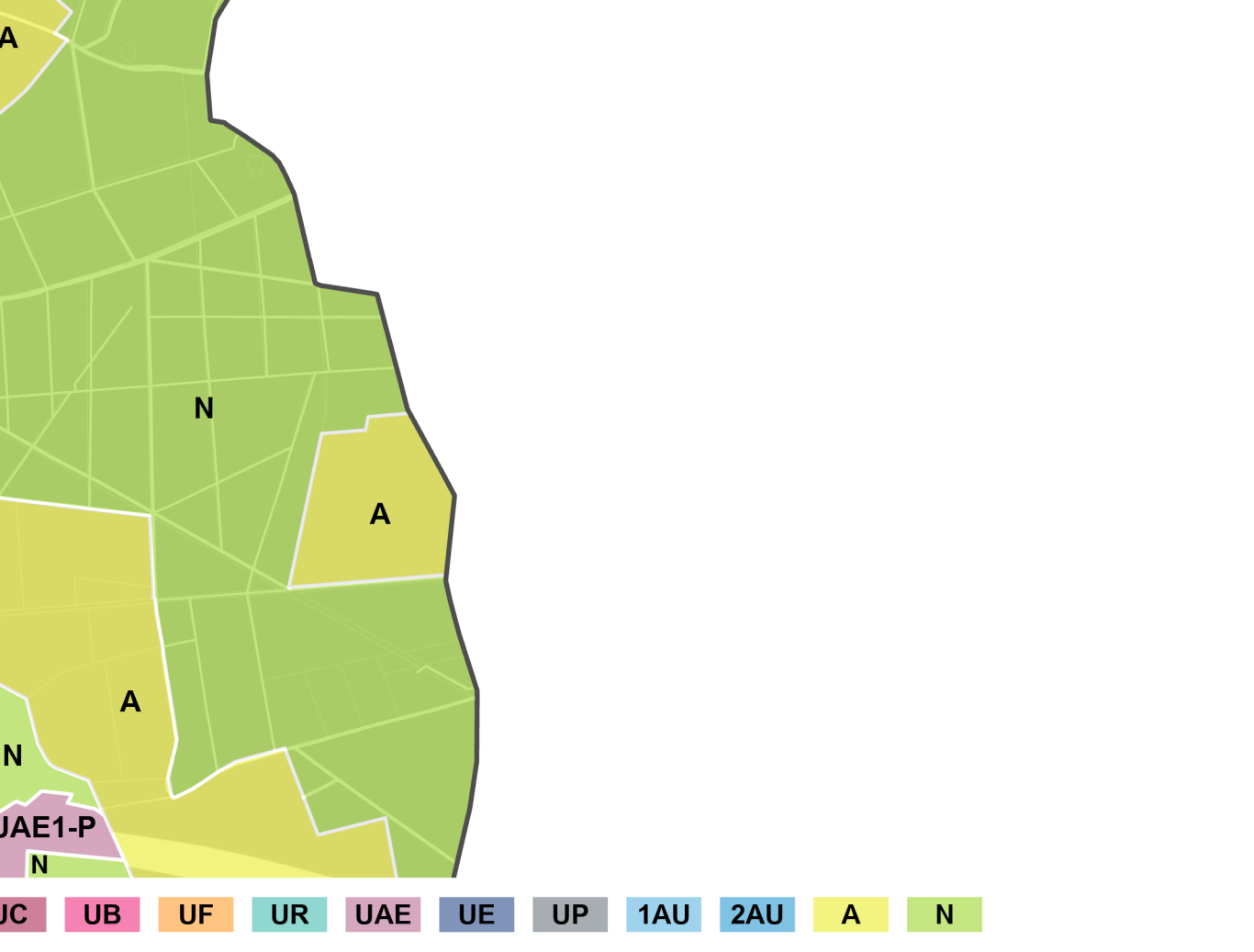
Format origine : 1664mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 2000e

- Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
 - Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
 - Mis à jour par arrêtés les 10/07/2022 (MAU1), 10/07/2022 (MAU2),
 10/10/2023 (MAU3), 11/03/2024 (MAU4), 10/11/2024 (MAU5)
 - Modifié par délibération du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1),
 10/11/2023 (M11), 20/06/2024 (M2)
 - M2 engagé par arrêté le 08/11/2024

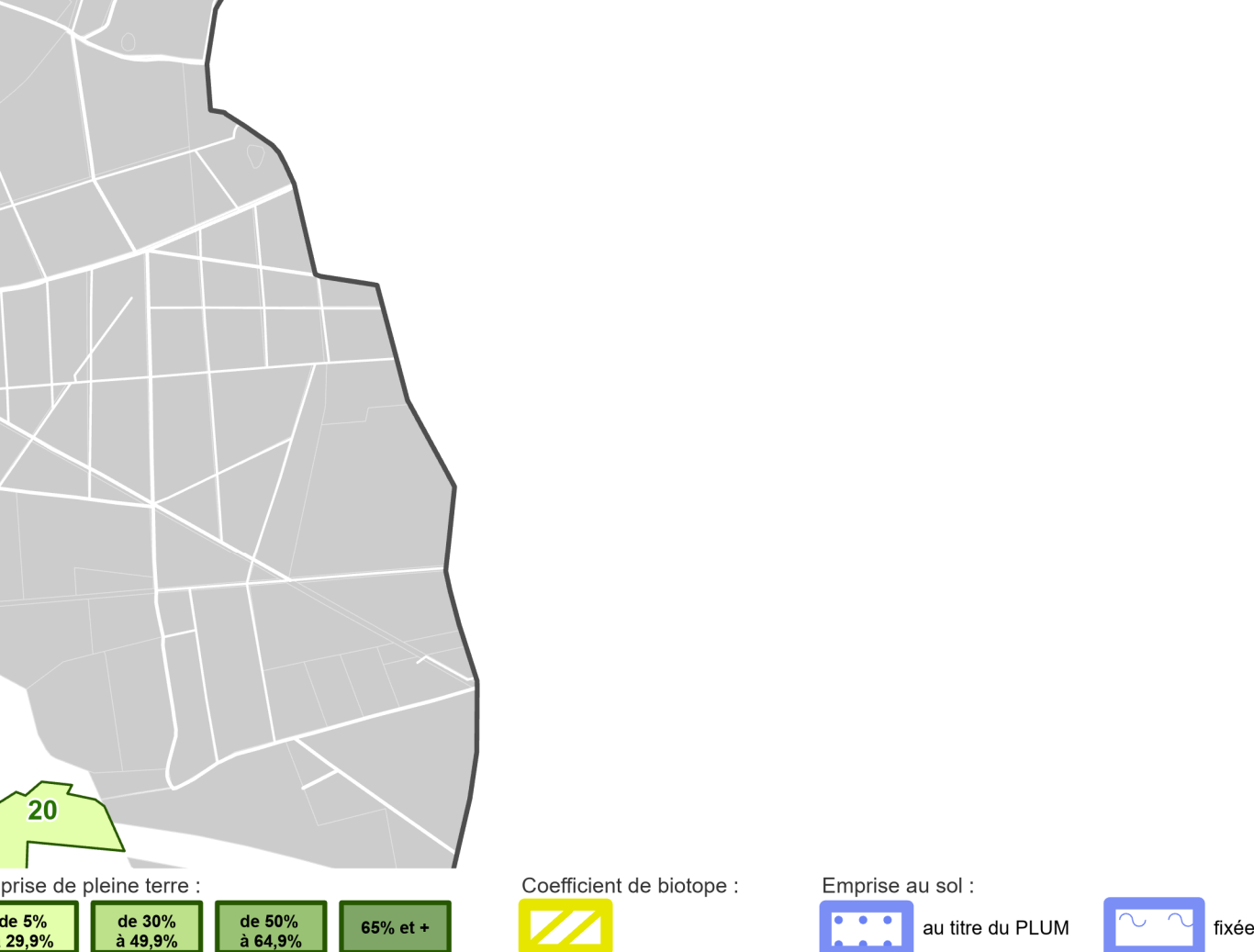
LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
UC - zone Urbaine de Centre-ville	Cône de vue et perspective espaces
UC2 - zone Urbaine de Centre-ville	Actes protégés
UC3 - zone Urbaine de Centre-ville	Lignes locales
UC4 - zone Urbaine de Centre-ville	Alignement d'arbres
UC5 - zone Urbaine de Centre-ville	Coteur d'art
UB - zone Urbaine de Boulevard	Parcelle verte
UF - zone Urbaine de Fonction	Boisement urbain et espaces d'ornement
UE - zone Urbaine d'Equipement	Espaces boisés classés
UA - zone Urbaine d'Activités	Zones boisées et parcs
N - zone Naturelle	Franges agricoles et paysagées
A - zone Agricole	Zones humides et d'aménagement hydraulique
N2 - zone Naturelle	Bât susceptible de changer de destination
A2 - zone Agricole	Éléments remarquables
A3 - zone Agricole	Ensembles patrimoniaux
A4 - zone Agricole	Lignes commerciales protégées
A5 - zone Agricole	Emploi commercial
A6 - zone Agricole	Secteur de constructibilité limité
A7 - zone Agricole	Secteur imposable un minimum (1) ou un maximum (2) de logements par hectare
A8 - zone Agricole	Zone non constructible
A9 - zone Agricole	Réglementation au titre de l'Article 17 de la loi n° 83-12 du 10 janvier 1983
A10 - zone Agricole	Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation
A11 - zone Agricole	Secteur de transports publics collectifs
A12 - zone Agricole	Indice de taille minimale de logements (DC-1.3.2)

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS

